Bioéthique : les recommandations de l'Académie des sciences

24 juillet 2018



L'Académie des sciences a publié le 12 avril dernier des recommandations dans le cadre de la révision de la loi Bioéthique.

Dans le cadre des **Etats généraux de la bioéthique**, l'Académie des sciences a **présenté des recommandations** sur quatre sujets :

- l'usage de l'intelligence artificielle en santé
- la génétique médicale
- les cellules souches embryonnaires humaines
- les modifications génétiques chez les plantes et les animaux à l'aide de CRISPR-Cas9.

Sur ce dernier sujet l'Académie rappelle que la technologie d'édition du génome nommée CRISPR-Cas9 permet de modifier les gènes, les génomes et leur expression avec une puissance, une polyvalence et une précision jamais égalées.

Ce qu'il est maintenant convenu d'appeler l'édition du génome s'est démocratisée et a révolutionné la recherche dans les sciences de la vie sur les micro-organismes, les plantes et les animaux.

Cette accélération a inévitablement créé des controverses éthiques autour de certains travaux. Des discussions et des prises en compte législatives sont nécessaires. Mais trouver la voie étroite entre la liberté de rechercher pour faire progresser la connaissance et la santé, et la prévention des dangers prend du temps.

Concernant l'édition du génome des animaux, l'académie rappelle que maintenant il est possible de créer de meilleurs modèles animaux de maladies humaines même complexes, ce qui était impossible auparavant en particulier chez le cochon et le primate.

On observe donc une accélération de la demande pour la recherche animale, en même temps que de nouveaux modèles in vitro apparaissent. Plus que jamais le respect du principe des

3R (remplacement, réduction, raffinement) impose des normes éthiques et scientifiques élevées pour les nouveaux modèles animaux.

 $\frac{http://www.academie-sciences.fr/fr/Rapports-ouvrages-avis-et-recommandations-de-l-Academie/revision-de-la-loi-de-bioethique.html}{}$